



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Manche
Commune de POILLEY - 50220

**PROCES-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Date de convocation :
2 mars 2023
Date d'affichage :
2 mars 2023

SÉANCE du jeudi 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 mars à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.

Membres présents : 10 > Pierre-Michel VIEL, André SAVONA, Bernard DECOENE, Sarah DUVAL, Yvon FAROUAULT, Ericka BOURGEOIS, Hervé PAUTRET, Stéphane JOUIN, David BOSSARD, Philippe DATIN

Membres excusés ou représentés : 3 > Romain JACQUETTE (pouvoir à Bernard DECOENE), Chantal GAZEAU (pouvoir à André SAVONA), Sylvie VALLET (pouvoir à Pierre-Michel VIEL)

Membres absents : Sébastien GUESDON

Secrétaire : Sarah DUVAL

Le conseil municipal est ouvert à 20h00.

Le procès-verbal de la réunion précédente, reçu par tous les conseillers municipaux, n'appelant aucun commentaire, est adopté.

Création d'une voie-douce (délib 2023-03-001)

M. le Maire présente le projet de création d'une voie douce reliant la voie verte à la RD 976 puis au Bourg de la commune.

M. le Maire indique qu'une subvention pourrait être demandée auprès de la préfecture dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

M. le Maire expose le plan de financement :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Création du chemin	30 700	DETR	12 280 (40%)
		Autofinancement	18 420 (60%)
TOTAL des dépenses	30 700 €	TOTAL des recettes	30 700 € (100%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à la demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Questions diverses

➤ **Prochain conseil municipal**
Il aura lieu le mardi 28 mars à 20h.

La séance est terminée à 20h30.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

La secrétaire de séance : Sarah DUVAL

